



Maintenon

COURS MAINTENON

•
HYÈRES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



*L'hospitalité accomplie est celle où l'on s'accueille
et se reçoit mutuellement*



SOMMAIRE

Le Cours Maintenon assure à tous les enfants et les jeunes qui lui sont confiés une solide formation humaine, spirituelle et intellectuelle, ainsi qu'une préparation à la vie adulte, inspirées des valeurs de l'Évangile, notamment le respect et l'amour du prochain.



CHARTRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE	P1 à 3
- 1 - FAIRE FLEURIR L'HOSPITALITÉ	P4 à 8
- 2 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	P9 à 11
- 3 - L'OUVERTURE SUR LE MONDE	P12 à 15
- 4 - PRÉPARER À LA VIE ADULTE	P16 à 18
- 5 - LES CHEMINS DE LA RÉUSSITE	P19 à 20
- 6 - RÉVÉLER LA VOCATION DE CHACUN	P21 à 23
- 7 - PUISER À LA SOURCE	P24 à 25

CHARTRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA CONGRÉGATION DES SOEURS DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

Historique de la congrégation

La Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, dont la Maison mère est située à Neuilly-sur-Seine (92200), 52 Boulevard d'Argenson, a été fondée au XVII^{ème} siècle à Lamballe (Côtes-d'Armor) par le Père Ange Le Proust. Placée sous le patronage de Saint-Thomas de Villeneuve, nommé le « Père des pauvres », elle a pour but de donner assistance aux pauvres les plus abandonnés. Elle a été reconnue par Décret Impérial du 16 juillet 1810.

Depuis plus de trois siècles et aujourd'hui encore, la Congrégation poursuit son œuvre dans le domaine du sanitaire, du médico-social et de l'éducation dans ses établissements en France et à l'étranger.

Les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve développent les activités professionnelles :

- En animant les Établissements dans la fidélité à la doctrine de l'Église Catholique, tout en respectant la personne humaine et sa dignité ;
- En maintenant le caractère privé à but non lucratif ;
- En renforçant la collaboration avec les laïcs ;
- En utilisant les moyens techniques actuels.

L'établissement « Cours Maintenon » à Hyères

Le Cours Maintenon est un établissement d'enseignement en Contrat d'Association avec l'État, appartenant à la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. Il comprend :

- L'École Saint-Thomas de Villeneuve ;
- L'École Saint-Joseph ;
- Le Collège Maintenon ;
- Le Lycée Polyvalent Maintenon (enseignement général, technologique et professionnel) ;
- Une résidence d'accueil pour les internes du Lycée.

Tout en étant géré par un OGEC, le Cours Maintenon dépend directement de la Maison Généralice à Neuilly-sur-Seine, qui en assure la tutelle. Relié aux autres établissements du réseau diocésain de l'Enseignement Catholique de Fréjus-Toulon, il inscrit son projet et son action tout à la fois dans le charisme porté par la congrégation et dans les orientations diocésaines.

Faire fleurir l'hospitalité

Telle est la **VOCATION** des établissements scolaires de la Congrégation. Elle vise à :

- L'épanouissement de la personne de chaque jeune amené à acquérir « savoir » et « savoir-faire », à se connaître, à se réaliser et à donner sens à sa vie avec et pour les autres ;
- Le développement spirituel de chaque jeune : que tous soient amenés à découvrir et à partager l'amour de Dieu ;
- L'accueil de tous : que toute personne, en particulier la plus démunie, soit accueillie, aimée et aidée à grandir au service des autres.

L'**AMBITION** qui nous réunit :

- Former des hommes et des femmes épanouis (esprit, corps et âme) porteurs d'un regard évangélique, vivant dans le respect d'eux-mêmes et des autres ;
- Fidèle à l'esprit du fondateur de la Congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, les aider à être acteurs et créateurs et à construire, avec les autres, la communauté humaine.

Les **VALEURS** que nous partageons :

- Fidélité à l'église catholique et au charisme de la Congrégation.
- Communion avec :
 - L'église locale (paroisse, diocèse) ;
 - Les autres établissements de Saint-Thomas de Villeneuve ;
 - L'Enseignement Catholique de France.
- Amitié et dialogue : « ciment » de toute la communauté selon Saint-Augustin, appelé à devenir « un seul cœur, une seule âme ».
- Engagement et Responsabilité partagée :
 - La tutelle a pour mission d'accompagner le Chef d'établissement dans un climat de confiance et d'information réciproques ;
 - La présence de la tutelle vise à susciter la collaboration des enseignants, des parents et à aider le Chef d'Etablissement et l'équipe de direction à être porteurs du charisme.



Rôle de la communauté

La présence des religieuses dans les écoles est une présence d'Église explicite au milieu des jeunes et des adultes. Elle témoigne parmi les laïcs de la vie consacrée et d'un charisme que l'Esprit Saint a donné à son Église.

Articulation entre deux corps : la communauté religieuse et la communauté éducative.

La communauté, ou la sœur, est présence visible de l'esprit de fondation que le Chef d'établissement a reçu mission de faire vivre dans son établissement.

La communauté religieuse a un rôle :

- D'accueil, de disponibilité (signe fort d'une vie donnée), de présence, d'écoute, de convivialité ;
- D'accompagnement : elle partage les soucis, les joies, le quotidien ;
- De service, les missions de chaque Sœur devant être bien précisées et vécues dans un esprit de gratuité ;
- De veille dans la prière.

Le Chef d'Établissement a la responsabilité globale de son établissement, y compris la responsabilité pastorale. Son domaine d'autorité doit être respecté.

Communauté et Chef d'établissement ont à collaborer dans une confiance réciproque ; ils vivent ensemble leur foi, comme fils et filles d'un même Père.

Tutelle et communauté

La communauté locale n'est pas l'autorité de tutelle.

L'autorité de tutelle (la Supérieure Générale) a une double fonction :

- L'envoi en mission et l'accompagnement des Sœurs ;

- La responsabilité de tutelle sur le Chef d'Établissement et la communauté éducative, ainsi que sur l'OGEC.

Il appartient à la tutelle de déterminer ce qu'elle peut partager avec la communauté : comme dans toute relation, il est nécessaire de vivre à la fois la confiance et la discrétion.

Politique générale

La politique est définie par la Supérieure Générale aidée de son Conseil.

Chaque année, une situation précise de l'établissement sera présentée à celle-ci.

Aussi souvent que nécessaire, la Congrégation devra être informée des difficultés ou des questions, tout en respectant les délégations de pouvoir instituées dans chaque établissement.

Fait à Neuilly-sur-Seine,
le 12 novembre 2014

La Supérieure Générale





Tous les acteurs de l'établissement (professeurs, personnels OGEC, communauté religieuse), soit près de 200 personnes, œuvrent à tisser des liens solides avec les élèves et les familles dès leur accueil.

Si le Cours Maintenon compte plus de 2100 élèves scolarisés, ce nombre dépasse les 6000 lorsque l'on y inclut les parents, lesquels sont membres à part entière de la communauté éducative de l'établissement.

Aussi, la relation entre les éducateurs eux-mêmes (notamment parents et enseignants) ne peut se concevoir que dans un « vivre ensemble » respectueux et consenti.

L'enthousiasme et le professionnalisme de l'équipe éducative, l'implication des familles et la joie des enfants et des jeunes, font de l'établissement un authentique lieu d'accueil et de vie, dans une relation de confiance partagée.

1.1 L'attention aux familles

A - La prise de contact

Un livret d'accueil, accompagné du présent projet d'établissement, est à la disposition des familles, que vient compléter un site web attrayant et complet.

La réception des parents se fait, dans un premier temps, par le service d'accueil et de secrétariat de l'établissement. Puis, le Chef d'Établissement ou son adjoint reçoit chaque famille au moment de l'entretien d'inscription.

Dans les écoles, une visite et présentation de l'ensemble de l'équipe pédagogique est proposée à la fin de chaque année scolaire pour les nouveaux parents, suivie d'une collation conviviale de bienvenue.

Au collège et au lycée, deux matinées « portes ouvertes » sont organisées au cours de l'année afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de découvrir l'établissement, mais aussi de rencontrer les membres du personnel, et notamment des enseignants.

B - Le suivi scolaire

Les enseignants se concertent régulièrement dans l'intérêt des élèves (Conseils de Maîtres, Conseils de classes...). Ils se tiennent à la disposition des familles et entrent en contact avec elles autant que de besoin pour soutenir la progression des élèves et mettre en place les remédiations nécessaires.

Des temps spécifiques sont également mis en place :

- Dans le cadre de la liaison école-collège (cycle 3), la responsable des 6^{èmes}, les professeurs de CM2 et le Chef d'Établissement des écoles, se rencontrent chaque année pour préparer au mieux la liaison CM2-6^{ème} dans le cadre du cycle 3.
- Des réunions d'information et de présentation des enseignants aux parents sont programmées au début de chaque année scolaire pour toutes les classes de l'établissement.
- Au collège et au lycée, des temps de rencontres sont organisés à la fin du premier trimestre de l'année scolaire sous la forme de rendez-vous éducatifs, au cours desquelles les parents et leur enfant sont reçus individuellement par chaque professeur.
- Une réunion d'information est donnée chaque année aux élèves des classes de 3^{ème} et de leurs parents en vue de la préparation à l'entrée au lycée.
- Les spécialités de 1^{ère} sont présentées annuellement aux élèves des classes de 2^{nde}.

Les contacts par mail entre parents et enseignants sont de nature à favoriser la relation. Ils sont néanmoins laissés à la discrétion des enseignants.



1.2 L'accueil des élèves

Le Cours Maintenon est doté de salles de classe aux équipements techniques les plus performants, ainsi que d'espaces de détente et de récréations agréables.

Dans les écoles et au collège, chaque classe dispose d'une salle attitrée.

Au lycée, les élèves bénéficient de salles spécialisées (par matières).

La rentrée des classes s'effectue de manière échelonnée pour favoriser l'adaptation progressive de chacun.



A - Les écoles

Les élèves de CM2 bénéficient d'une immersion au collège au cours d'une demi-journée avant leur entrée en 6^{ème}.

L'École Saint-Joseph, avec ses 13 classes et ses 390 élèves, est située au centre-ville d'Hyères à proximité immédiate du collège et du lycée. Elle allie le charme de l'ancien à la modernité des équipements.

L'École Saint-Thomas de Villeneuve, avec ses 12 classes et ses 320 élèves, est située à la périphérie de la ville d'Hyères près

des quartiers de la gare et de Costebelle. Cette école de conception récente (construite en 1994) est fonctionnelle et offre de grands espaces.

B - Le collège et le lycée

Le collège et le lycée sont situés au centre-ville sur le site même de la fondation de l'Etablissement en 1882. Il s'agit d'un vaste ensemble immobilier qui allie architecture ancienne et moderne.

Le collège compte six classes par niveau de la sixième à la troisième, ainsi qu'un dispositif ULIS, soit un total de 770 élèves répartis dans 25 divisions, ayant chacune une salle dédiée.

Le lycée polyvalent compte 630 élèves répartis dans 25 divisions incluant un dispositif ULIS. Il propose une voie générale, une voie technologique STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) et une voie professionnelle (labellisée Lycée des Métiers de la Gestion Administrative et de la Relation Client). Les lycéens sont répartis dans des salles spécialisées (par pôle matière ou secteur d'enseignement professionnel).

C - Un accueil des élèves compatible avec les rythmes familiaux

L'établissement souhaite répondre au mieux aux besoins des parents en ouvrant ses portes dès 07h30 le matin, et en mettant en place les garderies et études nécessaires pour les enfants des écoles et du collège jusqu'à 18h00. Les études de fin de journée permettent aux élèves d'apprendre leurs leçons, de faire leurs devoirs, et de gagner en autonomie, pour une meilleure liaison entre l'école et la maison.

Une garderie est proposée le mercredi matin, avec possibilité de restauration, sur le site de l'École Saint Thomas de Villeneuve (pour les deux écoles).

1.3 La restauration

L'Établissement a fait le choix de confier la préparation de ses repas à une entreprise de restauration collective. Tous les repas sont confectionnés sur place.

- L'École Saint Thomas de Villeneuve est dotée de deux espaces de restauration (maternelle et primaire), d'une salle à manger pour le personnel et d'une cuisine centrale autonome.
- L'École Saint Joseph est dotée de deux espaces de restauration (maternelle et primaire), en liaison chaude avec la cuisine centrale de l'école Saint Thomas de Villeneuve.

- Le collège-lycée est doté de deux espaces de restauration (collège et lycée), d'une salle à manger pour le personnel et d'une cuisine centrale autonome.

Chaque lycéen-résident dispose de l'accès Wifi, d'un espace individuel comprenant un lit mezzanine avec armoire et bureau intégré. Deux chambres au rez-de-chaussée sont réservées aux élèves en situation de handicap. Un(e) surveillant(e) éducateur(trice) est présent(e) à chaque étage. Il (elle) dispose d'une chambre à proximité immédiate des élèves.

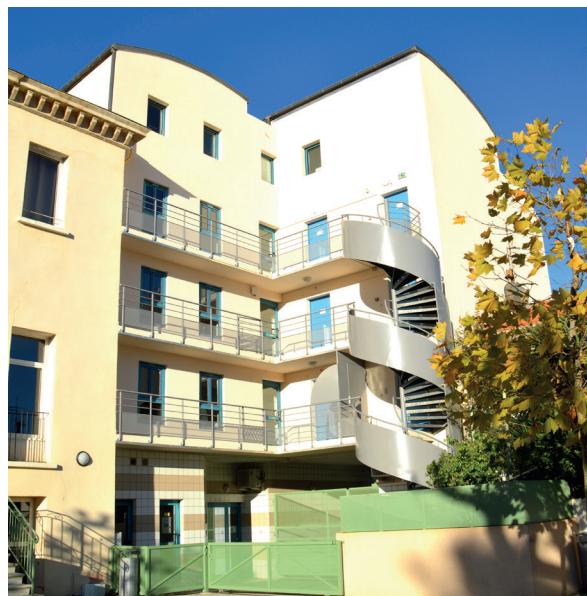
Un Directeur d'internat (cadre éducatif est responsable de l'ensemble.

1.4 La résidence Saint Joseph

La résidence d'hébergement du lycée accueille les élèves du lundi matin (ou du dimanche soir) au vendredi après les cours, pour une prise en charge globale et individualisée de l'élève, dans un cadre chaleureux alliant travail et détente.

L'internat «à la carte» permet d'accueillir ponctuellement des lycéens habituellement externes ou demi-pensionnaires (en cas d'absence temporaire des parents au domicile ou pour faire un essai).

Avec ses 22 chambres et ses 84 places, la résidence d'hébergement peut accueillir 54 filles et 30 garçons (uniquement les lycéens) au sein d'une structure fonctionnelle et confortable de conception récente dans des chambres de 3 ou 4 personnes.





1.5 Le vivre ensemble

A - Des temps forts

L'unité de la communauté éducative se concrétise notamment par des temps de rencontre entre adultes à différents moments de l'année :

- La journée de prérentrée
 - Les journées pédagogiques
 - Les rencontres thématiques proposées par l'APEL
 - Les temps conviviaux et festifs, pour le repas de Noël, la galette des rois...
- La soirée de fin d'année marquant les départs à la retraite, les mutations...
 - La soirée annuelle de l'Association des Amis de Maintenon

Des temps plus particulièrement consacrés aux élèves et à leur épanouissement au sein d'un établissement vécu comme le second lieu de vie après la maison, sont également mis en place ou favorisés :

- Le marché et la Pastorale de Noël, les chorales de printemps, les représentations théâtrales, le carnaval, les épreuves de cross, les kermesses de fin d'année... sont des temps de joie pour tous dans chacune des deux écoles.
- Pour les lycéens-résidents, le « vivre ensemble » prend des formes diverses : sorties avant chaque période de vacances, dîners barbecue, soirée festive de Noël, sortie au ski...
- Les collégiens et lycéens ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires, et ceux les plus méritants, se voient décerner un Maintenon d'Or d'Excellence ou d'Honneur à l'occasion de la traditionnelle remise des prix de fin d'année.

B - La solidarité

Il n'est pas de communauté éducative unie sans une solidarité active entre ses membres.

Chacun est appelé à se soucier de l'autre, au sourire qui fait renaître, à la petite attention qui fait la différence, car, au-delà des temps conviviaux et de fête, ce sont parfois davantage les petits gestes de la vie quotidienne qui restent.

Le soutien aux familles : Certaines familles en détresse ou rencontrant des difficultés particulières, peuvent se voir proposer, dans la discrétion, des aides diverses (bourses Maintenon, repas gratuits, prise en charge temporaire à l'internat...) de la part de l'établissement ou de l'APEL.

Au-delà de l'accueil de tous, et de l'accompagnement personnalisé de chaque élève, qui est la vocation première de l'établissement, des dispositifs spécifiques permettent de mieux répondre aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Cela est notamment rendu possible par la classe de Regroupement d'Adaptation, l'ULIS-école, l'ULIS-collège et l'ULIS-lycée. Chacune de ces classes est conduite et coordonnée par un(e) enseignant(e) spécialisé(e), avec l'aide d'un(e) AESH-Co (Accompagnant(e) d'Élèves en Situation de Handicap - Collectif) pour les ULIS.



2.1 L'accompagnement de chacun

En « classe ordinaire », lorsque l'enseignant repère un élève en difficulté, il adapte sa pédagogie en fonction des difficultés observées et met en place les programmes d'aide ou d'accompagnement personnalisés requis.

Les rencontres régulières avec les parents sont primordiales pour faire le point sur le travail et le comportement de l'élève. Ces rencontres permettent aussi parfois de convenir qu'une orientation vers un intervenant ou un service spécialisé est nécessaire (orthophoniste, psychologue, pédopsychiatre, Médecin Scolaire, MDPH, CMPP, CMP...), dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune, pour diagnostiquer et traiter ses difficultés. Un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), un Contrat de Remédiation ou un

PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) peut aussi être proposé, en relation étroite avec la famille.

Au collège et au lycée, le service de Vie Scolaire, à la croisée des chemins entre les enseignants et les familles, repère d'autres types de difficultés (celles qui n'entrent pas dans le champ disciplinaire proprement dit) et met en œuvre un suivi individualisé pour y remédier, avec l'appui de l'équipe éducative et enseignante, de l'infirmerie, du Point Écoute et des APS (Animatrices en Pastorale Scolaire) ou du prêtre-accompagnateur.

Une commission de suivi est susceptible de se réunir lorsqu'un élève est confronté à une difficulté majeure ayant un large retentissement sur sa scolarité.



2.2 La santé des élèves

A - Un service d'infirmierie

Le collège - lycée dispose d'une infirmerie avec deux infirmiers Diplômés d'État, ainsi que d'un Médecin Scolaire dont bénéficie également l'École Saint Joseph pour les situations d'urgence, compte tenu de sa proximité géographique. Un médecin scolaire attiré est également rattaché à l'établissement.

Les domaines d'intervention de l'infirmierie sont notamment les suivants :

- Traitement des urgences et des accidents en liaison avec les services de secours.
- Mise en place et suivi des PAI (Projets d'Accueil Individualisés) et des PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés) pour les allergies alimentaires et autres pathologies ayant un retentissement sur la scolarité, en liaison avec les autres acteurs éducatifs et de santé (Médecin Scolaire, équipe éducative, parents...).
- Suivi des aménagements aux examens.
- Accompagnement des détresses adolescentes.
- Coordination et mise en œuvre du programme de prévention santé en liaison avec les Responsables de Niveau.
- Interventions de prévention auprès des élèves (sommeil, alimentation...).

B - Le programme de prévention santé

À la maternelle et au primaire, les élèves sont sensibilisés aux règles d'hygiène de base (brossage des dents, alimentation, sommeil, lavage des mains...).

À partir du collège, les professeurs d'EPS jouent un rôle primordial dans le rapport des élèves avec leur corps : hygiène corporelle, nécessité d'une activité physique régulière, prévention des comportements à risques...

Dans le cadre d'une démarche globale et cohérente, un programme spécifique d'éducation à la santé et de prévention est établi chaque année par les Responsables de Niveau et les infirmiers pour l'ensemble des classes du collège et du lycée. Les domaines d'intervention sont notamment les suivants :

- Le comportementalisme alimentaire : prévention de l'anorexie et de l'obésité
- Les conduites addictives (tabac, alcool, drogues... mais aussi cyberdépendance...)
- L'éducation affective et sexuelle
- Passage de l'attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour toutes les classes de 4^{ème}
- Sensibilisation au don du sang et au don d'organes

Des conventions sont signées avec un certain nombre de partenaires intervenant dans les classes. À titre d'exemples : le CLER, l'Établissement Français du Sang, France Adot...

La Police Municipale et la Police Nationale assurent également des interventions régulières dans le cadre de la préparation à l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) et de la prévention des conduites à risques susceptibles de relever du Droit Pénal.

2.3 Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Le Cours Maintenon accueille et accompagne les élèves à besoins éducatifs particuliers (dys et autres...) en les incluant dans les classes ordinaires. Un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) peut être mis en place - après bilan - pour définir les aménagements scolaires rendus nécessaires.

Au collège et au lycée, une commission, dite « Commission Dys », présidée par le Chef d'établissement ou son représentant, et composée du Médecin scolaire, de l'infirmière et d'enseignants, est mise en place à cet effet.

L'établissement est également doté de dispositifs spécifiques permettant la prise en charge d'élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou porteurs d'un handicap :

- 1 RA (Regroupement d'Adaptation) commun aux deux écoles ;
- 3 dispositifs ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire) TFC (Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales) : 1 à l'école Saint Thomas de Villeneuve, 1 au collège et 1 au lycée.

2.4 Les situations de handicap

Pour les élèves en situation de handicap, un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est formalisé, sous la houlette de « l'enseignant référent » de secteur, en liaison avec les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs et de santé. Un(e) AESH-I (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap - Individuel) peut aussi accompagner l'enfant ou le jeune sur tout ou partie de son temps scolaire, suivant la notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Ce PPS est actualisé chaque année lors de l'ESS (Équipe de Suivi de la Scolarisation) conduite par l'ERSEH (Enseignant Référent à la Scolarisation des Élèves en situation de Handicap) en concertation avec les enseignants, les intervenants professionnels et la famille. Des Équipes Éducatives sont organisées aussi souvent que la situation de l'enfant ou du jeune le réclame.

3

L'OUVERTURE SUR LE MONDE



Le Cours Maintenon est un lieu d'éducation et d'enseignement où se construit le savoir.

À ce titre, il se déclare résolument ouvert sur son temps et sur les réalités du monde.

De nombreuses activités artistiques, culturelles et linguistiques y sont proposées.

Ainsi, l'établissement tient-il à favoriser l'expression des talents sous toutes ses formes, et ce, dès le plus jeune âge.

3.1 Ouvrir et découvrir

Tout au long de l'année, un vaste programme, fait de découvertes et de rencontres, est proposé aux élèves.

- Ateliers de lecture ou de jeux éducatifs dans la bibliothèque pour les élèves des écoles.
- Divers projets et sorties sont réalisés : découverte du patrimoine local, séances au cinéma ou au théâtre, visites de lieux culturels, classes audio-visuelles ou transplantées (neige, montagne...).
- Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) du collège-lycée est porteur de multiples projets à caractère artistique et culturel.
- Les classes de 6^{ème} ont chacune un projet annuel, de nature artistique, culturelle ou sportive, débouchant sur une réalisation ou une représentation à la fin de l'année scolaire.

3.2 L'expression des talents

C'est par la pratique que l'enfant ou le jeune découvre ses propres potentialités et peut épanouir et libérer tout à la fois son corps et son intelligence.

- Des activités sont proposées aux élèves pendant la pause méridienne (ateliers de langue, clubs...).
- Chacune des deux écoles est particulièrement investie dans l'expression théâtrale. Avec l'aide d'une intervenante spécialisée, un projet théâtral ambitieux permet d'aboutir à une série de représentations à la fin de chaque année scolaire. La formation aux arts dramatiques se poursuit au collège et lycée, et se concrétise notamment par la proposition d'une option de 3h par semaine en classe de seconde, via des ateliers coanimés par un enseignant de Lettres et un intervenant professionnel de la compagnie « *L'Écho* ».
- Des activités musicales (ateliers choral et instrumental) sont proposées aux écoliers et aux collégiens pendant la pause méridienne ou à d'autres moments.
- Le spectacle de fin d'année de chacune des deux écoles permet aux enfants de présenter à leurs parents la chorégraphie de leur classe.



- Le spectacle annuel des *Maintenon d'Or de la Danse et de la Chanson* permet aux collégiens et lycéens qui le souhaitent de monter sur scène et de concourir devant un public à l'issue d'une présélection.
- Les concours de « lecture à haute voix » pour les collégiens, et « d'éloquence » pour les lycéens offrent aux élèves qui le souhaitent la possibilité de se préparer à l'épreuve orale du Brevet et au Grand Oral du Baccalauréat, face à un jury de professeurs chargé d'apprécier leurs prestations et de les partager.
- La Webradio de l'établissement « *Le Fil* » permet l'enregistrement d'émissions culturelles, scientifiques, culturelles... au sein d'un local dédié. Les podcasts qui en résultent sont facilement accessibles via le site web de l'établissement.

3.3 Les langues vivantes, passeport pour le monde

A - L'apprentissage de L'anglais à l'école primaire

Les élèves des écoles primaires sont initiés à l'anglais par leur enseignant dûment habilité ou par un enseignant de langue vivante extérieur.

Des ateliers d'anglais facultatifs sont également proposés en fin de journée.



B - L'enseignement des langues vivantes au collège et lycée

4 langues sont enseignées :

- Anglais (LVA et bilangue)
- Allemand (bilangue et LVB)
- Espagnol (LVB)
- Italien (LVB)

C - La classe bilangue

Les élèves qui choisissent le dispositif bilangue suivent, en parallèle, l'enseignement de l'anglais et de l'allemand dès la 6^{ème}.

L'objectif est d'amener ces élèves à un niveau égal de compétences dans les deux langues à l'issue du lycée.

D - La préparation aux examens internationaux de langue

- En 4^{ème}, une option facultative de « conversation en Anglais » est proposée, à raison d'une heure par semaine.
- En classe de 3^{ème}, cette option peut être poursuivie pour la préparation du KEY, second grade des examens de Cambridge (niveau A2).
- En 2^{nde}, l'option facultative « Extra English » permet aux élèves, à raison d'une heure par semaine, de se préparer au PRELIMINARY, troisième grade des examens de Cambridge (niveau B1).
- En 1^{ère} et Terminale, les élèves peuvent poursuivre cette option et présenter le FCE (First Certificate of English), quatrième grade des examens de Cambridge (niveau B2).
- En 3^{ème} et en 2^{nde}, les élèves apprenant l'Allemand peuvent préparer le KMK (Kultusministerkonferenz), certification permettant d'accéder au niveau B1 de la langue de Goethe.

Des prérequis sont nécessaires pour l'accès à ces options et la présentation des élèves aux examens correspondants.

3.4 Voyages et échanges

Afin de donner du sens aux enseignements dispensés en langue vivante, les professeurs du collège et du lycée proposent un certain nombre de voyages à l'étranger.

A - Les échanges internationaux

Parmi les propositions faites aux élèves pour leur permettre une meilleure appréhension du monde, les échanges internationaux constituent certainement la meilleure formule :

- L'échange avec le Rotteck Gymnasium de Fribourg en Allemagne initié en 2006 pour la classe bilangue de l'établissement constitue l'expérience la plus ancienne à ce jour.

Ces échanges scolaires ont l'avantage de pouvoir se dérouler sur des périodes longues (une à deux semaines) avec réciprocité. Chaque jeune est accueilli dans la famille de son correspondant. Il s'agit de la solution la moins coûteuse puisque seuls les frais de transport (et de quelques activités) sont à prendre en charge par les familles. Toutes les autres dépenses sont assumées à tour de rôle par les familles accueillantes.

Ces échanges offrent également à l'élève une véritable immersion culturelle et linguistique, s'agissant de vivre au rythme de la famille du pays hôte.

B - Les voyages à l'étranger

À défaut de pouvoir conclure des échanges avec suffisamment d'établissements scolaires à l'étranger, l'alternative consiste à organiser des séjours à caractère culturel.

Ces séjours peuvent se concevoir avec un hébergement en famille ou dans des hébergements collectifs (auberges de jeunesse, internats, établissements hôteliers...). Plusieurs expériences en ce sens sont régulièrement menées en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. D'autres destinations restent, à tout moment, en projet.

C - Les échanges individuels

À travers des programmes de l'Éducation Nationale ou

européens, ou encore des initiatives familiales, le Cours Maintenon soutient les échanges individuels à l'étranger entre élèves. Il accueille, à ce titre, tout au long de l'année, des élèves étrangers pour une période allant de quelques semaines à plusieurs mois.

D - Les mobilités européennes

Grâce au programme Erasmus +, des mobilités européennes ont lieu chaque année (Royaume-Uni, Irlande, Malte, Espagne...) permettant aux élèves volontaires du Lycée des Métiers de réaliser une PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) à l'étranger.

L'établissement a vocation à étendre ces mobilités à d'autres unités pédagogiques du lycée.



PRÉPARER À LA VIE ADULTE

4

4.1 Un citoyen en devenir

La citoyenneté relève d'une démarche éducative globale qui trouve son origine autant dans l'éducation familiale que dans l'instruction scolaire, et que vient compléter

l'Enseignement Moral et Civique (EMC) à l'école, au collège et au lycée.



L'apprentissage de la responsabilité débute dès le plus jeune âge lorsque l'on acquiert plus d'autonomie et que l'on prend progressivement confiance en soi. Ainsi l'enfant apprend-il à entrer progressivement en relation avec les autres.

Dès l'école primaire, l'on s'attache à amener l'enfant sur la voie d'un citoyen en devenir à travers un certain nombre d'actions et de prises de responsabilité : débats menés en classe sur des sujets d'actualité, organisation de campagnes de politesse, journées de service, entretien d'un potager, éducation à la sécurité routière...

A - L'exercice de la liberté à l'intérieur d'un cadre

Les espaces récréatifs surveillés préservent la liberté de l'élève (discuter, jouer, lire, travailler, choisir de rester seul, écouter de la musique...).

Les lycéens ont accès à un foyer qui leur est réservé. Ils peuvent aussi choisir leur espace de travail de manière autonome lorsqu'ils disposent de temps libre (salle d'étude, tables extérieures ou encore CDI).

La citoyenneté se forge aussi par l'expérience et l'approche de situations réelles vers lesquelles les élèves sont conduits par leurs professeurs : Conseil Municipal, procès d'Assises...

B - Les délégués d'élèves et les Conseils de Vie Lycéenne et Collégienne

Élus démocratiquement dans chaque classe sous la responsabilité du Professeur Principal, les délégués d'élèves exercent des missions spécifiques : porte-parole de la classe, interlocuteur privilégié du Professeur Principal, participation à la première partie du Conseil de Classe et à divers conseils et commissions (Conseil d'Établissement, Conseil de Discipline, Commission Repas...).

Les délégués d'élèves favorisent la cohésion du groupe classe et sont force de propositions auprès du Professeur Principal. Certains élèves peuvent également être élus au CVL (Conseil de Vie Lycéenne) ou au CVC (Conseil de Vie Collégienne).

Le CVL et le CVC se réunissent régulièrement. Ces conseils proposent et mettent en œuvre un certain nombre de projets qui concernent directement la vie des élèves (Bal des Terminales, vente de roses pour la Saint-Valentin...).

C - Engagements et responsabilités

Des actions à caractère caritatif sont régulièrement menées (collectes au profit de l'association « Les Restos du cœur »).

4.2 L'Éco-Attitude

Comme nous y engage le Pape François dans sa lettre-encyclique *Loué sois-tu ! (Laudato si', 2015)*, osons donner du sens au progrès et à la croissance par un meilleur partage des ressources de la « maison commune » entre tous les hommes.

L'écologie et le développement durable constituent un enjeu éducatif majeur. Les élèves qui fréquentent aujourd'hui notre établissement seront les adultes, et donc les décideurs, de demain.

Le Cours Maintenon, qui scolarise 2 100 élèves, dont plus de 350 nouveaux chaque année, entend être à la hauteur des enjeux environnementaux qui se posent aujourd'hui, en éduquant les enfants et les jeunes à « l'Éco-Attitude » et en leur rappelant que nous sommes tous des « loca-terre » de la planète bleue. D'autant qu'il faut se rendre à l'évidence, les établissements scolaires, comme la plupart des collectivités humaines, constituent des lieux d'immense gaspillage. Les initiatives volontaristes mises en œuvre au Cours

Maintenon pour faire fonctionner le tri sélectif, en vue du recyclage des déchets, sont généreuses mais isolées. Il convient désormais de relier toutes les actions entreprises et de les inscrire dans une démarche écologique globale de l'établissement, responsabilisant ainsi tous les acteurs (élèves et adultes). Cela doit passer par des changements assumés de comportement pour venir à bout de toutes les formes de gaspillage.

La collecte des déchets en vue du recyclage est en cours de généralisation à tout l'établissement. On devra s'assurer que la chaîne du tri sélectif ne soit interrompue à aucun moment, faute d'information ou de matériel adéquat.

Les enseignants, et tous les acteurs éducatifs, sont appelés à sensibiliser quotidiennement les élèves aux gestes écologiques, tant sur le lieu de l'École que dans la vie quotidienne. Les adultes montrent aussi l'exemple par leur propre comportement.

4.3 Le programme Éco-École

L'établissement a signé, en 2015, la charte d'engagement au programme Éco-École développé par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE), en vue d'une labellisation «verte» progressive de l'établissement, pour la gestion des déchets, l'alimentation, l'eau, l'énergie...

Un comité de pilotage et de suivi est mis en place à cet effet. Il inclut des enseignants, des personnels, des élèves et des parents.

L'établissement poursuit sa politique de dématérialisation des supports dans ses relations avec les personnels et les familles, par le biais de solutions logicielles adaptées.



Les acteurs et utilisateurs de l'établissement (enseignants, élèves...) sont sensibilisés à un usage raisonné du papier, par la diminution progressive et durable du recours aux photocopies.

Guidés par leurs enseignants, les élèves sont eux-mêmes porteurs de projets ou chargés de les faire vivre :

- Les Eco-délégués (deux par classe) élaborent les règles affichées en classe (utilisation de la poubelle papier, gestion du collecteur de stylos usagés et autres petites fournitures de bureau...).

- À travers le club de Sciences et les actions qu'il se donne, les élèves sont notamment informés et sensibilisés aux gestes écocitoyens.

Les besoins en énergie nécessaires au fonctionnement de l'établissement font l'objet d'un plan d'investissement à moyen et long termes, en vue d'assurer la transition énergétique d'un point de vue global (économique et écologique).

Chacun est appelé à se sentir responsable et solidaire des actions entreprises et à considérer que celles-ci ont une portée qui va bien au-delà des frontières de l'établissement.

5 | LES CHEMINS DE LA RÉUSSITE

Les journées scolaires sont réputées bien remplies. Les élèves ont la possibilité d'arriver à 07h30 le matin et de terminer leur journée à 18h00, horaires qui marquent le début et la fin des études et garderies proposées par l'établissement.

Il faut ajouter le fait qu'un grand nombre de familles scolarisant leur(s) enfant(s) au Cours Maintenon habitent dans des communes distantes de l'établissement.

Cette situation impose, pour ces élèves, un lever matinal et un retour tardif à la maison. Autant dire que le soir, après la classe, la fatigue est au rendez-vous.

Pour préparer les chemins de la réussite, la journée de travail à l'école doit ménager suffisamment de temps de détente à côté des temps d'enseignement. Mais il faut bien convenir qu'au fur et à mesure que le jeune grandit, les exigences scolaires augmentent, y compris dans le travail qui reste à faire à la maison.

5.1 La semaine scolaire

A - La semaine de 4 jours

Les deux écoles ont fait le choix de la semaine de 4 jours pour deux raisons principales :

- Éviter un déplacement supplémentaire des familles le mercredi.
- Permettre un temps de repos pour les enfants au milieu de la semaine (à consacrer aux devoirs, aux activités personnelles et au temps libre)

Au collège, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} n'ont également pas classe le mercredi matin. Ainsi, la liaison école-collège (Cycle 3) s'effectue-t-elle en douceur pour ce qui concerne les rythmes de travail. Néanmoins, des groupes d'aide et de soutien sont mis en place pour ces classes le mercredi matin en faveur des élèves



rencontrant des difficultés dans certaines matières (notamment le français et les mathématiques).

B - La semaine de 5 jours

Dès la classe de 4^{ème}, et jusqu'au lycée, les élèves ont un emploi du temps organisé sur 5 jours, incluant le mercredi matin (jusqu'à 13h00 au maximum).

5.2 Des journées structurées

Au Cours Maintenon, on s'efforce d'alterner les enseignements de sorte que les journées de travail soient le mieux équilibré possible tout en évitant que les élèves ne finissent les cours trop tard.

A - Dans les écoles

- La journée de classe commence à 08h30 et s'achève à 16h30.

B - Au collège

- La journée de classe est généralement comprise

entre 08h05 et 16h25. Elle peut se terminer un peu plus tard en fonction des options.

C - Au lycée

- La journée de travail est généralement comprise entre 08h05 et 17h20 (voire 18h15).

Tous les temps de récréation sont de 15 minutes. La pause méridienne est de 1h45 dans les écoles. Elle passe à 1h25 au collège-lycée. Elle est parfois raccourcie à 1 heure au lycée.

5.3 De l'école à la maison

A - Préserver les équilibres

Tant à l'école, au collège qu'au lycée, le travail à la maison est nécessaire. Il prolonge et complète les acquisitions faites en classe et permet à l'élève de s'approprier le savoir. Il consiste en l'apprentissage de leçons, en la pratique d'exercices ou en un travail de lecture ou de recherche.

L'enseignant doit toujours veiller à ce que le travail donné ne soit pas générateur d'une trop grande pression scolaire et à ce que les temps de repos de l'enfant et du jeune soient préservés.

Il veillera notamment à ce que ce travail soit :

- Graduel (de l'école au lycée)
- Compatible avec le rythme propre de chaque élève
- Réalisable par l'enfant ou le jeune de manière autonome (l'élève devant disposer de tous les éléments lui permettant de réaliser le travail demandé)
- Donné suffisamment à l'avance si celui-ci demande un certain temps de préparation
- En concertation avec les autres enseignants (au collège et au lycée) pour éviter toute surcharge de travail

5.4 Le défi de l'excellence

Aucune vie n'est tracée à l'avance. Fort de cette conviction, le Cours Maintenon entend accompagner chaque élève sur le chemin de sa réussite. En cela, la communauté éducative et enseignante favorise l'émergence de la personnalité et des talents de chacun tout en posant les jalons d'un parcours scolaire exigeant. La préparation aux examens fait l'objet d'une attention particulière.

A - Au collège

En classe de 3^{ème}, deux brevets blancs sont organisés au cours de l'année scolaire.

B - Au lycée

Les classes de 2^{nde} bénéficient de DS (Devoirs Surveillés) à raison de 2 heures par semaine fixées dans l'emploi du temps des élèves. Ce temps d'entraînement hebdomadaire est de nature à préparer l'élève à ses futurs examens.

En 1^{ère} et terminale, les épreuves écrites et orales du baccalauréat sont précédées d'examens blancs. Ainsi préparés, les élèves abordent leurs examens avec plus de facilités et de chances de réussite.



Le Cours Maintenon a vocation à amener chaque élève à la réussite de son Baccalauréat dans la voie correspondant le mieux à ses possibilités et aspirations, lui permettant ainsi d'accéder à la filière choisie de l'Enseignement Supérieur.

La démarche d'accompagnement de l'élève vers son projet personnel relève d'une responsabilité partagée entre l'école et la famille.



6.1 Un lycée polyvalent

Le lycée du Cours Maintenon a la particularité d'être « polyvalent », c'est-à-dire qu'il propose, au sein de ses 25 divisions, une voie générale, une voie technologique et une voie professionnelle (Lycée des Métiers) conduisant au Baccalauréat.

- La voie générale offre 9 spécialités au choix de l'élève (Arts Plastiques ; Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques ; Humanités, Littérature et Philosophie ; Langue, Littérature et Culture Etrangère – Anglais ; Mathématiques ; Numérique et Sciences Informatiques ; Physique Chimie ; Sciences de la Vie et de la Terre ; Sciences Economiques et Sociales).
- La voie technologique tertiaire consiste en la série STMG (Sciences et Technologies du Management et de

la Gestion) incluant deux enseignements spécifiques au choix de l'élève : Mercatique ; Gestion et Finance.

- La voie professionnelle propose 3 spécialités au choix de l'élève : Métiers de l'Accueil ; Métiers du Commerce ; Assistance à la Gestion des Organisations et leurs Activités.

L'équipe professorale de l'établissement intervient dans des disciplines faisant appel à des compétences très diverses, ce qui confère au Cours Maintenon une expertise indéniable en matière d'orientation des élèves.

Le Lycée dispose d'un carnet d'adresses d'entreprises conséquent du fait des 22 semaines de stage que chaque élève du Lycée des Métiers est tenu d'accomplir au cours de ses 3 années de formation professionnelle.

6.2 L'apprentissage

L'UFA (Unité de Formation d'Apprentis) du Lycée des Métiers, adossée au CFA (Centre de Formation d'Apprentis) de la Cité Technique de Marseille « Formation et Métiers », permet aux élèves de première

et de terminale Professionnelles qui le souhaitent de conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour préparer leur baccalauréat.

Des perspectives sont engagées pour ouvrir au sein de l'établissement, à court ou moyen terme, des STS (Sections de Technicien Supérieur) conduisant à un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) par la voie de l'apprentissage.



6.3 La découverte des métiers

Dès son plus jeune âge, l'enfant se projette dans sa future vie d'adulte. Il rêve de faire un jour tel ou tel métier. Il se réfère d'abord aux métiers qu'il connaît, ceux de ses parents et de son univers proche.

L'École porte la responsabilité d'ouvrir davantage le champ des possibles en permettant la découverte de nombreux métiers (y compris ceux méconnus), par des visites d'entreprises, la rencontre

avec des agriculteurs, artisans... et ce, dès l'école primaire. C'est ainsi que l'élève, qui apprend à se connaître de mieux en mieux, peut commencer à tracer son chemin personnel d'orientation.

A - Le stage d'observation en entreprise

En classe de 3^{ème}, l'élève réalise un stage d'observation d'une semaine dans l'entreprise de son choix. Ce premier contact avec le monde du travail est l'occasion pour lui de découvrir un métier ou un champ professionnel, en lien ou non avec son projet d'orientation.

Au cours de sa semaine d'immersion, l'élève est placé sous la responsabilité d'un « maître de stage ». Il est parallèlement suivi par un professeur de l'établissement, notamment chargé d'effectuer une visite dans l'entreprise.

Au terme de cette séquence, l'élève établit un rapport de stage aux fins de le présenter devant un jury d'enseignants dans le cadre d'une évaluation croisée.

B - L'espace d'orientation (BDIO)

À travers le BDIO (Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation) situé au CDI de l'établissement, l'élève peut approfondir et personnaliser sa démarche d'orientation. Il s'agit d'un lieu d'information essentiel. De nombreuses ressources (papier ou numérique) y sont proposées (CIDJ, ONISEP, PARCOURÉO...).

Des prises de rendez-vous individuelles sont proposées en vue de conforter ou d'affiner les perspectives d'études. Les élèves sont également informés par voie d'affichage des journées portes ouvertes dans différents établissements.

6.4 La connaissance des filières

A - La mission du Professeur Principal

Dès la classe de 5^{ème}, le dispositif de préparation à l'orientation se met en route. Il est piloté par le Professeur Principal, dans le cadre de l'heure de vie de classe (au collège), et dans les temps réservés à l'accompagnement personnalisé.

- En 5^{ème} : le programme est axé sur la connaissance de soi.
- En 4^{ème} : Les élèves découvrent les métiers qui les entourent et préparent leur lettre de motivation en vue de leur futur stage de 3^{ème}.
- En 3^{ème} : Dans le cadre du Parcours Avenir, les élèves prennent connaissance des différentes voies d'orientation qui s'offrent à eux au lycée (voie générale, technologique ou professionnelle). Ils réfléchissent à leur projet personnel avec l'aide de leur professeur principal et des enseignants documentalistes, ces derniers étant amenés à coanimer des séances de vie de classe dédiées à l'orientation.
- En 2^{nde} : l'enjeu consiste à préparer et choisir une voie de formation (et ses spécialités associées) pour l'entrée en cycle terminal du lycée.
- En 1^{ère} et Terminale : le lycéen prépare son baccalauréat au travers d'épreuves ponctuelles et du contrôle continu tout en élaborant son projet postbac.

B - Les forums d'information

Plusieurs forums sont proposés sur le département. Les élèves (notamment de 3^{ème} et de lycée) y sont conduits par leurs professeurs. Au sein du Cours Maintenon, un forum des filières et des métiers est organisé tous les deux ans pour les lycéens de l'établissement. Ce forum, conduit par une équipe de pilotage, inclut également l'APEL.

C - Séquences d'immersion et interventions

Les professeurs principaux de premières et terminales encouragent leurs élèves à effectuer des séquences d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Nice (dispositif Cap'sup). Les élèves du cycle terminal sont, par ailleurs, susceptibles de bénéficier de témoignages d'anciens lycéens de Maintenon devenus étudiants.



PUISER À LA SOURCE 7

Le Cours Maintenon se réfère à l'Évangile de manière explicite. Le projet pastoral qu'il porte vient irriguer de manière transversale tout le projet d'établissement et lui donner sens, mais toujours dans le respect des consciences de chacun.

Les acteurs de la communauté éducative ont choisi d'exercer dans un établissement catholique d'enseignement, et particulièrement au sein du Cours Maintenon.

Cela leur confère une responsabilité, celle d'être partie prenante de son caractère propre et de son projet, en référence au statut de l'Enseignement Catholique et à la charte des établissements scolaires de la tutelle Saint Thomas de Villeneuve.

7.1 Une équipe

Responsables du Projet Pastoral, les Chefs d'Établissement sont accompagnés de prêtres accompagnateurs, des religieuses de la communauté locale, d'animateurs en Pastorale Scolaire (APS) et de bénévoles. Au collège-lycée, le Chef d'établissement est assisté d'un Adjoint Pastoral.

- Le Conseil de Direction Pastorale se réunit généralement une ou deux fois par an pour fixer les orientations pastorales de l'établissement.
- Le Conseil d'Animation Pastorale, propre au collège-lycée, se réunit une fois par trimestre pour organiser de manière plus précise le calendrier et les contenus.

Au-delà de cette équipe restreinte, tous les acteurs de la communauté éducative ont vocation à apporter leur contribution personnelle à l'édification du projet pastoral.



7.2 Des lieux

Le Cours Maintenon compte deux chapelles : l'une sur le site de l'École Saint Thomas de Villeneuve, l'autre au collège-lycée (commune avec l'École Saint Joseph).

Au collège-lycée, un bureau est fourni aux prêtres accompagnateurs et deux salles sont mises à la disposition des APS, une pour le collège, une autre pour le lycée.

7.3 Des temps

A - Culture chrétienne et première annonce

- L'établissement veille à ce que tous les élèves bénéficient d'un temps réservé à la culture chrétienne et à la première annonce dans leur emploi du temps :
- Dans les écoles, ce temps pastoral prend, de manière hebdomadaire, la forme d'un éveil spirituel et d'une instruction chrétienne avec l'enseignant(e) et/ou une religieuse.
- Au collège, chaque semaine (ou par quinzaine), ce temps pastoral prend la forme d'une instruction chrétienne avec une religieuse de la communauté et/ou l'APS chargée du collège.
- Au lycée, par quinzaine, ce temps pastoral prend la forme d'une FHS (Formation Humaine et Spirituelle) avec l'APS chargée du lycée.

Les prêtres accompagnateurs rencontrent régulièrement les élèves à l'intérieur des temps réservés à la Pastorale ou sur leur temps libre.

B - Catéchèse ordonnée et préparation aux sacrements

En liaison étroite avec la paroisse, l'établissement met en œuvre la préparation des sacrements pour les enfants et les jeunes qui en font la demande :

- Baptême (toutes classes)
- 1^{ère} Communion (en CM1 ou à un autre moment)
- Confirmation et Profession de Foi (en 6^{ème} ou à un autre moment)
- Sacrement de réconciliation - Confession (à tout moment)

Il est également possible de préparer les sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême, Eucharistie, Confirmation) à tout autre moment de la scolarité suivant le désir exprimé par l'enfant ou le jeune, avec l'accord de ses parents.

7.4 Des actions

A - La force du don

L'établissement met en œuvre des actions de Carême au profit des missions de la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve en Afrique (Bénin, Togo) ou de tout autre projet ayant un caractère caritatif ou humanitaire.

L'action « Bol de riz » permet ainsi de récolter les fonds nécessaires.

7.5 Une proposition aux adultes de l'établissement

Le Conseil de Direction ou d'Animation Pastorale propose des actions aux adultes de l'établissement :

Suivant les demandes, l'établissement met en place les équipes catéchuménales et de préparation nécessaires. Ces préparations s'accompagnent de périodes de retraites spirituelles organisées par la paroisse.

C - Des messes et célébrations

L'année scolaire est rythmée par un certain nombre de messes et célébrations liturgiques :

- Rentrée scolaire (messe de rentrée des personnels...)
- Pastorale de Noël (dans les écoles)
- Noël
- Pâques
- Fin d'année scolaire (départ des élèves de Terminales...)

Au sein des écoles comme du collège-lycée, une eucharistie est proposée régulièrement, comme la messe du jeudi.

Un temps régulier d'adoration est également proposé à la chapelle du collège-lycée.

B - Des propositions pastorales extra-scolaires

La paroisse et l'Aumônerie des jeunes proposent aux élèves un certain nombre d'activités au cours de l'année scolaire :

- Aumônerie paroissiale hebdomadaire ; patronage, camp de ski ; camp d'été ; VTT ; pèlerinage à Lourdes ; JMJ...

C - Des témoins et intervenants

L'établissement a à cœur de faire intervenir à certains moments de l'année des intervenants ou témoins auprès des jeunes.

- Formation, rencontres, séminaires, retraites...



Maintenon

L'Édition de cette plaquette
est entièrement financée par nos partenaires
grâce à leur participation prise dans
l'Album Souvenir du Cours Maintenon

